

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008  
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP2008-4-2-6

Séance du vendredi 4 avril 2008

### SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue, au titre du soutien aux actions et animations touristiques, une aide de :
  - ✓ 11 220 € à la Ville de MULHOUSE pour l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival Automobile de MULHOUSE qui se tiendra les 4, 5 et 6 juillet 2008, et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18496, chapitre 65, nature 65734, fonction 94, programme F041, du budget départemental ;
  - ✓ 4 080 € à l'association « Découverte des Orgues de Haute-Alsace » (DOHA) pour son action en faveur des orgues et les manifestations organisées autour de ce thème, et précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 16863, chapitre 65, nature 6574, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté  
voix contre  
abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER